



N° 766
13-01-2007

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Le 18 décembre : L'EPS très mobilisée

Dossier
carrières



**Réussir le 20 janvier :
manifestation nationale à Paris**

POSTES À L'UNSS

La liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants, ainsi que les modalités de candidature, sont publiées au BO 47 du 21/12/2006.

A noter :

Il n'est plus fait référence à la situation des cadres de l'UNSS (jusqu'à cette année « mis à disposition [de l'UNSS] pour une durée de 3 ans »). Le projet de passage au détachement n'est manifestement pas écarté. Statut incertain, durée non précisée : il y a une réelle incertitude sur l'avenir de cette fonction.

Les candidatures doivent être envoyées dans les 21 jours suivant la date de parution au BO, soit le 10 janvier. Ces 21 jours couvrant les 15 jours de vacances, il nous semble évident que les dossiers de candidatures qui parviendront à la direction nationale de l'UNSS « hors délais », jusqu'à la réunion du groupe de travail SNEP/SE/UNSS (probablement fin janvier) devront être jugés recevables et donc étudiés, comme cela se fait d'ailleurs chaque année.

Le SNEP intervient dans ce sens auprès de l'UNSS.

Ne pas oublier d'adresser un double du dossier de candidature au SNEP (mouvement UNSS).



Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@chavlet-plage.com ou me joindre par téléphone au camping de Chavlet-Plage : 04 75 39 30 27

STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration

pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

Activités sportives

VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chavlet-Plage 07460 Casteljau
Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - thierry.robert@chavlet-plage.com

A l'appel de la FSU et de ses syndicats nationaux (SNEP, SNES, SNUipp, SNESup, etc...)

SAMEDI 20 JANVIER 2007

MANIFESTATION NATIONALE à PARIS

Contribuez à la montée à Paris des enseignants d'EPS en colère

PARTICIPEZ A LA SOUSCRIPTION DU SNEP !

Dans le prolongement de la mobilisation exceptionnelle de la profession le 18 Décembre, le SNEP appelle les enseignants d'EPS à s'organiser pour assurer une présence forte et colorée de la profession au cœur de la manifestation nationale organisée par la FSU et ses syndicats du secteur « Éducation, Enseignement Supérieur et Recherche » le Samedi 20 Janvier 2007.

**Pour la réussite de tous les jeunes :
un service public d'éducation développé,
une E.P.S et un sport scolaire renforcés**

**PAS TOUCHE A L'A.S, AUX POSTES EPS
ET A LA COORDINATION**

**DES PROFS QUALIFIES ET DES MOYENS
POUR L'ECOLE !**

Afin de permettre la montée à Paris de « profs d'EPS en colère », le SNEP lance une souscription géante : les sommes collectées seront solidairement et entièrement dédiées au financement des transports collectifs des provinciaux !

Les contributions des adhérents du SNEP seront considérées comme un complément volontaire de cotisation syndicale et donneront lieu à l'envoi d'une attestation complémentaire.

SOUSCRIPTION MANIFESTATION NATIONALE 20 JANVIER 2007

Nom, prénom :

Adresse personnelle :

Département d'exercice :

Je participe à la souscription pour l'organisation et la réussite de la manifestation nationale du 20 Janvier 2007 à Paris en versant (rayer les mentions inutiles ou compléter) :

10 € - 20 € - 30 € - autre montant :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « SNEP CCP 10 755 20 Z Paris » en précisant au dos de ceux-ci « solidarité 20 janvier » et doivent être adressés au SNEP (FSU) 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

« SAINT-LAU' NOUS A QUITTÉ.

C'est ainsi que tout le monde l'appelait. André Saint-Laurens a lâché la rampe. Tristesse. Membre du Bureau régional « Région Parisienne » du nouveau SNEP, en 1969, il a été, pendant près de quinze ans, le premier secrétaire départemental du SNEP-Seine Saint Denis. On ne disait pas encore le 9-3. Tous les collègues le connaissaient. SNEP et Saint Lau' : des synonymes ! L'époque était animée, les débats syndicaux plus que vifs. André les conduisait avec chaleur et conviction. Comitti et ses C.A.S., Loi Mazeaud, Plan Soisson, à Pantin ou à Montreuil les AG étaient de grands moments... André était la droiture même, tellement humain, portant haut notre conception du prof d'EPS. Il a marqué aussi bien le département et l'académie que le lycée Jean Jaurès de Montreuil. Oui, émotion.

Salut André.»

Communiqué SNEP

Paris le 22 septembre 2006

Agression mortelle sur un collégien : une violence insupportable

Un collégien de Meaux vient de perdre la vie à la suite d'une agression commise par des élèves de sa classe à la fin d'un cours d'EPS.

Le SNEP est consterné par un tel fait dramatique qui témoigne du climat de violence, y compris chez les plus jeunes, dans certains établissements scolaires.

L'agression s'est déroulée de façon extrêmement rapide et le professeur d'éducation physique qui est intervenu immédiatement n'a pu que constater la gravité de l'état de l'élève agressé. Malgré l'arrivée rapide des secours, le jeune collégien n'a pu être réanimé.

Le collège concerné, classé « ambition réussite » était depuis quelque temps le théâtre de violences répétées, inadmissibles, que les personnels avaient dénoncées auprès de l'administration, sans réaction de l'inspection d'académie ni du rectorat.

Le SNEP exprime ses sincères condoléances à la famille de l'élève décédé et apporte tout son soutien à l'enseignant d'EPS de la classe.

SOMMAIRE

- Postes UNSS p. 2
- Souscription manif du 20 p. 2
- Agression mortelle à Meaux p. 3
- Édito p. 3
- Le 18 décembre p. 4
- Répression, aveu de faiblesse p. 5
- Après le 18, transformer le 20 ! p. 6
- Dossier Corpo, Carrières p. 7 à 14
- Bataille au C.A. p. 15
- Communiqué Intersyndical p. 15
- CTPM, de Robien passe en force p. 16
- Le contre décret du SNEP p. 17
- SNEP et syndicalisme européen p. 17
- Cahier des charges IUFM p. 18
- Assises de la formation p. 18
- Se syndiquer p. 19
- Tribune libre p. 19



Edito

Oui, c'est le 20

L'année 2006 s'est achevée sur le plein succès de notre action du 18 décembre. 2007 doit entretenir amplifier cet élan. Voilà notre vœu à vous toutes et tous.

Ne rien concéder dans le bras de fer qui nous oppose au gouvernement et au ministre de l'éducation en particulier.

Nous nous sommes fixés l'échéance d'un nouveau temps fort avec la manifestation nationale le 20 janvier : elle doit être réussie !

Nous nous sommes fixés l'objectif d'alerter l'opinion sur nos questions : à travers les pétitions sur le sport scolaire, l'exigence du retrait du nouveau décret sur les services et la lutte contre les DHG destructrices d'école, agissons, mobilisons l'opinion et isolons de Robien et consorts et leurs funestes visions du système éducatif !

Nous nous sommes fixés l'ambition de nourrir les plates formes électorales de nos revendications, alors ne laissons aucune candidate ni aucun candidat improviser des propositions qui ne seraient pas inspirées par nos idées.

Si les questions éducatives ne sont pas le seul apanage de ses professionnels elles ne peuvent, pour autant, pas être examinées sans se pénétrer de leur point de vue. C'est bien cette professionnalité sans équivalent que le gouvernement cherche à détruire. La réaction du 18 décembre a créé une onde de résistance qui doit diffuser tout ce second trimestre. Vous en êtes, toutes et tous, dépositaires et garants.

C'est bien vous qui allez permettre la réussite des rendez-vous fixés plus haut. Les établissements dans lesquels vous travaillez, les médias locaux, les associations de parents, culturelles et sportives, les permanences d'élus, doivent devenir autant d'objectifs de débats, de recherche de soutiens, d'actions communes, pour démasquer ce que les décisions ministérielles sont à l'évidence : une mise à sac des moyens pour la culture de tous les jeunes.

Cette période qui s'ouvre doit nous permettre de mettre en avant nos propositions alternatives à cette politique.

Alors oui, le nouveau rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte c'est le 20 janvier ! Soyons nombreux à Paris, les médias, l'opinion et le gouvernement nous y attendent.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général

18 DÉCEMBRE 2006 : fort, très fort !

Le SNEP avait décidé, le 1er Décembre, d'appeler toute la profession à une journée de grève et de manifestations le 18 : ce choix délibéré et assumé d'une grève spécifique des enseignants d'EPS répondait à l'agression d'un ministre et du gouvernement à l'égard de l'EPS et du sport scolaire au travers du projet de modification des décrets de 50 et des statuts particuliers des enseignants du second degré. Quelques jours plus tard, l'intersyndicale faisait le même choix. Et c'est ainsi que le SNEP et les enseignants d'EPS ont, dans une même dynamique, contribué à la réussite d'une action unitaire et porté haut leurs revendications !

Bouches du Rhône. A Mâcon, c'est 20% de la profession qui assiste à l'AG SNEP de Saône et Loire !

Partout, la gravité de la situation pour l'EPS et le sport scolaire est soulignée : le taux de grévistes (70 à 80% en moyenne) traduit l'inquiétude et la colère des enseignants d'EPS.

Les initiatives se multiplient localement : la diffusion de la lettre aux élèves des A.S et de leurs parents monte en puissance, la collecte des signatures s'organise : 1450 dans le Vaucluse, 2000 à La Réunion, 2200 en Saône et Loire, un millier dans la Haut Rhin, dans les Alpes Maritimes, 1500 dans l'Aude, etc...Et ce n'est qu'un (tout) début !



Champ. France Indoor - UNSS



Grenoble

Dans la foulée des cross UNSS, l'autocollant « le sport scolaire, un droit pour tous » fait un tabac : déjà 55 000 diffusés !

Le SNEP est bien « entré en campagne » ! Et de plus en plus nombreux sont les élus (notamment les députés) qui sont interpellés ... et qui s'empressent de répondre. Mais il ne suffit pas de transmettre à De Robien les

En faisant le bilan des AG organisées par le SNEP au niveau départemental voire académique, on est impressionné par le nombre des participants : 100 à Rouen, un peu plus dans l'Oise, un peu moins à Caen, 60 à 70 dans les Yvelines, le Puy de Dôme, les



Clermont



Yvelines

doléances des enseignants d'EPS : il va falloir, mesdames et messieurs les députés, vous prononcer sur celles-ci !

Les manifestations unitaires ont toutes été marquées de la présence et des revendications des enseignants d'EPS. D'autant que ceux-ci avaient tenus à se faire voir pour se faire entendre ! A Toulouse, près de 200 collègues EPS ont fait le tour des médias. A Bourges, devant l'IA, une cinquantaine de collègues pour match de volley et atelier de jonglerie ; drapeaux et « caddy du sport scolaire » à Toulon, profs d'EPS en « Père Noël » à vélo, roller ou trottinette à Vannes. A Paris, haka et hommes grenouilles en ouverture d'une manifestation EPS colorée, dynamique, frondeuse (mauvaise note de vie



La Réunion



Caen

Mais (Re)gardons l'essentiel : le 18 décembre, des enseignants d'EPS fortement mobilisés, une profession qui va continuer à se faire entendre ! « Voir autant de collègues que je ne connaissais pas pour certains, des non syndiqués, des « jamais grévistes » montre la conscience de la gravité de la situation » écrit le secrétaire départemental du SNEP 71 qui poursuit : « gardons cette force pour redémarrer après les congés si Robien persiste ».

Le ministre persiste et signe.

A nous tous d'entrer en campagne !

Jean FAYEMENDY

scolaire pour le ministre !) : une animation « de ouf » pour 1500 à 2000 collègues toutes générations confondues ! 250 « profs de gym » à Nancy, Reims. 100 à Limoges : « du jamais vu » ! Dans plusieurs rassemblements (Clermont, St Etienne, Bordeaux, Poitiers, etc..), des étudiants STAPS : tous ensemble, tous ensemble !

Dans chaque audience (auprès d'un IA, d'un recteur ou d'un préfet), les revendications des enseignants d'EPS ont été développées, parfois à l'aide du « contre décret du SNEP » !

La couverture médiatique a été importante en régions : presse écrite, radios, télévisions (FR3 et RFO) ont rendu compte de la mobilisation : souvent, les reportages se sont appuyés sur les « cortèges EPS ». A Rouen, FR3 Haute Normandie était présente à ... l'AG du SNEP.

Ce n'est pas la ligne, d'une information honnête, choisie par les médias nationaux qui, à quelques exceptions près (France info, Canal +, L'Humanité, radio « Le Mouvement ») n'ont pas rendu compte de la place et des revendications des enseignants d'EPS dans la grève du 18.

La répression : un aveu de faiblesse !

Plusieurs collègues nous ont fait état de pressions, menaces de sanctions suite à des actions qu'ils entendaient mener ou avaient menées pour la défense du sport scolaire : des recteurs ou des responsables UNSS ont cherché à interdire l'expression revendicative sur des cross UNSS départementaux ou régionaux ; à Nantes le président de l'association propriétaire d'un hippodrome où se déroulait le cross a interdit à la responsable SNEP de prendre la parole ; pire, à Poitiers c'est l'UNSA éducation qui accuse dans la presse le SNEP de manipuler les élèves (bel exemple de solidarité intersyndicale et d'engagement pour le sport scolaire !). Des chefs d'établissements cherchent à empêcher des collègues de diffuser la pétition auprès des parents, par l'intermédiaire des élèves, même sous pli cacheté ; l'un menace même de blâme des collègues qui ont organisé une action originale avec leurs élèves dans la cour du lycée. Enfin, c'est le représentant du ministre qui à l'AG de l'UNSS, refuse de mettre aux voix le vœu présenté par le SNEP, soutenu par les représentants des AS, les parents d'élèves, l'UNSA Education, ... Pressions, menaces, chantages, voire sanctions, mais jusqu'où iront les fossoyeurs du sport scolaire pour chercher à faire taire le mouvement de contestation de leur politique ? Ce n'est pas là un signe de force ! Ils nous assurent que nous n'avons pas à nous inquiéter, qu'ils ne veulent que la sauvegarde et le développement du sport scolaire, alors de quoi ont-ils peur ? C'est ce que nous réclamons et les licenciés à l'UNSS, les parents et le mouvement sportif avec nous !

Quant à l'accusation de manipulation des élèves : en informant les jeunes, en discutant avec eux de l'avenir du service public du sport scolaire, les collègues ne font-ils pas ce qui est prévu dans le socle commun : aider au développement de l'esprit critique et de l'esprit d'initiative des jeunes. La formation citoyenne ne saurait passer par un enseignement aseptisé !

Le 18 décembre, la profession - à l'appel du SNEP - a démontré son engagement pour défendre le sport scolaire. Ils ne nous feront pas taire !

Serge CHABROL

APRÈS UN 18 RÉUSSI... transformer le 20 !

Le 18 décembre a été un grand succès

C'est une constante du ministre. Sourd et aveugle aux revendications, il a une sainte horreur des grèves ! Sa dernière audace a été de claironner que la journée du 18 a été la journée la moins suivie de toutes les grèves impulsées par une intersyndicale ! La presse, n'en constatant pas la réalité, a bien fait état d'un mouvement majoritaire et mobilisateur. Les personnels ont bien apprécié la justesse de nos analyses et des risques encourus par la mise en œuvre des décrets sur les services. L'opération ministérielle est une opération lourde qui vise à remodeler en profondeur le système éducatif en combinant les suppressions d'emplois, l'instauration d'un socle commun, la révision des programmes, en remodelant le fonctionnement des établissements, les services et les carrières des enseignants, en instaurant leur polyvalence. La grève a planté le décor de la résistance à des décisions que l'on doit continuer de contester au moment où les questions de DHG vont arriver en débat dans les établissements.



Les enseignants d'EPS ont été particulièrement mobilisés

Cette mobilisation poursuit notre lutte contre la théorie « des surnombres », petite fable politique du cabinet à l'usage des députés et de l'opinion pour faire passer la pilule des baisses de recrutements. La question du sport scolaire est au centre de la tourmente des services. Celle du forfait est l'autre visage des « surnombres » du point de vue des recrutements. S'il y avait « surnombre », pourquoi en rajouter en supprimant des forfaits si ce n'est pour limiter encore plus les recrutements ? Vous êtes nombreux à l'avoir compris puisque trois enseignants d'EPS sur quatre ont non seulement

participé à la grève mais aussi très largement aux manifestations. Ce potentiel de lutte doit encore s'élargir.

Dans l'immédiat, le 11 janvier, développer les actions le plus largement possible

Les établissements vont rapidement connaître leurs moyens pour la rentrée prochaine. Le CTPM du 11 janvier va être saisi des décisions de mise en musique du budget 2007, insuffisant. Nous savons qu'elles seront nécessairement douloureuses. Ce sont celles-ci qui devront être contestées pied à pied dans les établissements. Pour ce 11 janvier, il faut se réunir et organiser la contestation : motions, lettres, déclarations, à envoyer au ministère, aux recteurs et IA, liant les questions des moyens et des services. Cette mobilisation doit préparer le refus de la DHG dans les CA à venir. Il faut aller, encore, au-delà.

Le 20 janvier, une manifestation nationale qui doit faire du bruit

Depuis un mois et demi, nous avons informé nos partenaires habituels de l'intersyndicale que nous devons reprendre le flambeau de la lutte sur les questions éducatives, à un moment où la campagne présidentielle aborde largement ces questions et que de nombreuses mesures mettent en place la loi Fillon. Nous leur avons proposé l'idée d'une manifestation nationale. Cela les avait laissés dubitatifs, attitude d'ailleurs que nous avons ultérieurement rencontrée à propos de l'action sur la question des services ; nous pensons, ici, particulièrement au SE et au SGEN. Le succès du 18 décembre, qui les a surpris (!), loin de leur donner des raisons nouvelles d'augmenter la pression, devient presque un prétexte pour se hâter avec lenteur... La manifestation nationale s'organise donc dans l'immédiat sans eux. Les préparatifs montrent que cette proposition correspond à une attente des personnels. Nous avons lancé une souscription pour aider les collègues à se déplacer.

L'EPS, avec le SNEP, poursuit sa campagne spécifique.

Notre stratégie est simple : participer au front intersyndical le plus large et développer, en même temps, nos exigences propres sur les services et le sport scolaire. Tout nous indique que la mécanique de suppression des forfaits est en marche et qu'une mission d'Inspecteurs

généraux est en train, consciencieusement, de « réunir des données » pour faire un rapport, à la hache, sur cette question du temps d'animation ; nous avons déjà un florilège de remarques qui en disent long sur les problématiques de ces auditeurs ; la Cour des Comptes nous avait déjà initié à la « finesse » des comptes, un rapport d'audit sur les décharges nous avait renseigné sur son incompétence sur le sujet, donc attendons-nous à une nouvelle prestation qui saura répondre à la commande qui lui est faite : justifier toutes les reprises de forfaits. C'est pourquoi nous devons persister dans notre approche qui lie le forfait au service de chacun et montrer que ce qui se fait aujourd'hui, même si cela nécessite des améliorations, est au cœur du service public du sport des scolaires. Sur les questions aussi sensibles que l'accès des filles, des publics défavorisés, de l'éventail des pratiques, le sport scolaire joue un rôle irremplaçable, que le ministère des sports a lui-même admis, et que le ministère de l'EN, en adoptant le dernier rapport d'activité, n'a pas manqué de souligner.

Ne laisser aucun parent, aucune association sportive, aucun élu, hors de nos préoccupations.

Nous avons dit que nous rentrions en campagne, alors, il faut la faire. Le Comité Olympique, des fédérations sportives, les fédérations de parents d'élèves et les syndicats de Chefs d'établissement, partagent nos préoccupations. Il faut donc concrétiser ce consensus en les amenant à intervenir vers les recteurs, IA, élus, candidats à des responsabilités politiques, afin qu'ils se prononcent clairement sur nos propositions. Une pétition circule vers les parents des élèves inscrits à l'AS, il faut la faire signer. Des CDOS nous affirment leur soutien, font circuler des pétitions, il faut aider à démultiplier ces initiatives.

Nous savons ce ministère capable de décisions sans grand souci du service public, c'est à nous tous de défendre celui-ci.

Voilà donc cette campagne d'action continue dont l'efficacité dépend de l'engagement de chacun-e et qui doit, dans l'opinion, faire grandir l'idée que les projets en matière éducative doivent totalement changer.

Jean LAFONTAN

1) La lettre commune de l'intersyndicale peut être la base du contenu des textes

2) SE-UNSA, SGEN-CFDT, UNSEN-CGT, FAEN

MENACE SUR LES FORAITS UNSS, anticiper et préparer la bataille spécifique et générale de la DHG au CA

La DHG(1) 2007 se situe dans le cadre d'une redéfinition régressive de l'Ecole où l'EPS et le sport scolaire sont bien en première ligne.

Rappels quelques éléments du contexte.

- Pour 2007 il y aura dans le second degré 8700 suppressions de postes

- Parmi ces 8700 suppressions, 2700 ne sont envisagés par le ministère qu'en modifiant les décrets de 1950 sur les Obligations Réglementaires de Service des enseignants.

- Il ne s'en cache pas, le ministère compte récupérer en EPS quelques 400 équivalents temps pleins par ce biais (ce qui correspond à retirer plus de 2 500 forfaits UNSS). Cela pourrait se faire d'une part, sur le dos des collègues TZR qui seront en affectation à l'année sur des blocs horaires sans AS et sur celui des collègues qui se verront retirer l'AS de leur service mais également sur des collègues en temps partiel.

Cela peut donc se traduire par la suppression d'un, voire plusieurs forfaits UNSS dans les services des collègues titulaires de l'établissement. Mais le plus souvent les tentatives s'opéreront sur les moyens provisoires donc sur les forfaits de nos collègues TZR qui ne sont pas forcément présents dans l'établissement au moment des DHG.

Au moment

du Conseil d'Administration il sera :

- nécessaire de refuser toute suppression injustifiée de poste, toute imposition d'heures supplémentaires et exiger les moyens nécessaires pour les horaires obligatoires d'EPS, les options, les soutiens ou expériences diverses (sections sportives par exemple) ;

- indispensable de contester la confusion entre forfait d'AS et décharge de service volontairement entretenue par le ministère pour masquer en réalité son intention de mettre à mal le sport scolaire ;

- important de développer les éléments qui fondent la nécessité du Sport Scolaire (cf la pétition) et d'enrichir l'argumentaire avec des particularités locales sur votre AS et le besoin de maintenir ou d'obtenir un forfait AS de plus ;

- nécessaire, chaque fois que des besoins supplémentaires en heures d'EPS d'au moins 7h apparaissent dans votre établisse-

ment d'exiger le rattachement du forfait à ces 7H de cours (soit 7h + 3h d'AS = 1/2 poste). Cette demande doit être votée en CA et transmise aussitôt au SNEP départemental.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir au préalable pris connaissance des documents présentés à la Commission Permanente qui prépare le CA sur la DHG : Structure de l'établissement (nombre de classes envisagées pour l'an prochain) et du TRMD (tableau récapitulatif des Moyens par Discipline) afin de connaître les besoins supplémentaires et leur niveau.

Bien entendu ces interventions au moment du CA doivent être rattachées à une logique plus globale de nouvelles réductions des DHG. Celles-ci vont encore dégrader un peu plus les conditions d'étude des élèves, renforcer les inégalités sociales, et accentuer l'alourdissement de la charge de travail des enseignants qui dégrade aussi en retour les conditions d'apprentissage dans les classes. Il faudra construire, là aussi, un rejet collectif de la DHG.

L'ensemble de ces éléments montre, s'il en était besoin, la nécessité d'anticiper et de construire, notamment à partir de la pétition,

Projet de circulaire de rentrée :

Vous avez dit « compétence », « performance » ?

On parle beaucoup de compétence(s) et de performance(s) dans le projet de circulaire de rentrée. Manifestement, pour ce qui le concerne, le rédacteur développe ces deux indicateurs avec modération. Qu'on en juge par ces trois lignes sur les sept consacrées au sport scolaire :

« La formation de l'élève au sens des responsabilités passe aussi par son implication, volontaire pour le premier degré et obligatoire pour le second degré, dans les activités conduites au sein de l'association sportive. »

On découvre donc que l'implication au sein de l'AS serait obligatoire dans le second degré. Ainsi donc, la participation – volontaire – des élèves à l'AS est confondue avec la création – obligatoire – de l'AS dans les établissements du second degré. Il ne manque pourtant pas, à la DGESCO du ministère de l'éducation, de personnels compétents sur le domaine du sport scolaire, qui auraient pu « aider » à la rédaction de ce paragraphe.

On ne peut qu'espérer que l'ensemble du texte n'ait pas été rédigé avec les mêmes insuffisances.

C'est peut-être ça, la méthode de Robien : s'exprimer sans retenue sur des sujets qu'on ne maîtrise pas.

Michel FOUQUET

des alliances avec les parents, les autres enseignants, des chefs d'établissement...

En janvier constituons des Comités de Défense et d'Intervention pour l'EPS, le sport scolaire et un « Autre Sport »...

Michèle CHARPIN - Alain BRIGLIA

1) dotation horaire globale attribuée aux établissements pour préparer la rentrée

Paris le 22 décembre 2006

CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUD-EDUCATION, SUNDEP, UNSEN-CGT

DÉCRET SUR LES OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS : L'ACTION CONTINUE EN JANVIER

« L'intersyndicale des 15 » réunie le 20 décembre s'est félicitée de la forte mobilisation des personnels lors de la grève du 18 décembre.

La demande d'une nouvelle audience auprès du Ministre reste sans réponse à ce jour.

L'intersyndicale a décidé de s'adresser au premier Ministre pour lui demander d'intervenir dans le conflit qui oppose depuis plus de huit semaines, le ministre de l'Education nationale aux enseignants du second degré et les syndicats qui les représentent.

L'intersyndicale réitère ses deux demandes : le retrait du projet de décret et l'ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

Ces demandes seront également reformulées lors du prochain CTPM qui doit se tenir le 11 janvier.

L'intersyndicale appelle les personnels :

- à rester mobilisés

1. en se réunissant dans les établissements le 11 janvier

2. en signant massivement, et en envoyant ce même jour, la lettre destinée au Premier ministre

3. en s'adressant à leurs parents d'élèves par une lettre qui explicitera le conflit.

D'ores et déjà, l'intersyndicale a mis en perspective de nouvelles initiatives d'ampleur pouvant aller jusqu'à la grève en janvier si les revendications portées par les personnels et les syndicats qui les représentent ne sont pas prises en compte. Elle se réunira à nouveau suite au CTPM du 11 janvier.

CTPM DU 18 DÉCEMBRE : de Robien passe en force !

Un événement, dont il convient de souligner le caractère exceptionnel, s'est produit le 18 décembre 2006 : pour la première fois, tous les représentants syndicaux membres du Comité Technique Paritaire Ministériel ont refusé, 2 fois de suite, de siéger sur un même ordre du jour ! Cette attitude traduit la gravité du projet qui était soumis à cette instance paritaire, obligatoirement consultée sur les textes de nature réglementaire concernant les personnels. Il nous a semblé important de rendre compte de cet événement.

Une déclaration commune

Dès l'ouverture, toutes les organisations syndicales ayant des représentants au CTPM (1) ont tenu à rappeler, dans une déclaration commune, leur totale opposition et celle de l'intersyndicale du second degré (2) au projet de textes modifiant les décrets de 50 et les statuts particuliers, en soulignant les objectifs visés par le gouvernement : suppression de

18 décembre et à manifester partout en France pour signifier au ministre leur double exigence : retrait du projet de décret et ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

Les organisations syndicales membres du CTPM ont, en conséquence, demandé au président du CTPM, représentant du ministre, de retirer ce point de l'ordre du jour ; en cas de refus, elles refuseront de siéger à ce CTPM.

La réponse du représentant du ministre

Jean Michel Blanquer, directeur adjoint du cabinet de G. de Robien (qui présidait la séance) a tenu, dans sa réponse, à justifier l'attitude du ministre.

- sur la forme : Ce n'est pas parce que vos revendications n'ont pas été prises en compte que le dialogue social n'a pas eu lieu (sic). Le ministre est particulièrement attaché au dialogue social. La preuve : il a reçu les organisations syndicales, il a intégré les contributions des différents rapports et audits et un « dialogue technique » a eu lieu avec le Directeur Général des Ressources Humaines. Le temps est venu de sortir le décret : il ne sera pas retiré de l'ordre du jour.

- sur le fond : Le ministre a souhaité « regarder les choses en face ». Il tient à démentir les propos tendant à accréditer l'idée que ce serait la fin de l'EPS et des Associations Sportives. Il n'en est rien, au contraire : c'est « un renforcement de bon sens qui est opéré pour soutenir le sport scolaire effectivement réalisé le mercredi après midi ».

Est ensuite justifiée, par le représentant du ministre, la mesure visant à limiter l'attribution de l'heure de première chaire.

L'intervention du SNEP

Au nom du SNEP-FSU qu'il représente au CTPM, J.Fayemendy est intervenu pour expli-

citer les raisons de la colère des enseignants d'EPS :

- les enseignants d'EPS sont recrutés pour dispenser l'enseignement de l'EPS obligatoire et pour permettre des pratiques physiques, sportives et artistiques volontaires dans le cadre du sport scolaire. Les diplômes exigés et les aptitudes requises pour devenir professeur d'EPS conduisent le SNEP à considérer que seuls les enseignants d'EPS sont habilités à enseigner l'EPS et à encadrer le sport scolaire. Par ailleurs, les enseignants d'EPS n'ont aucune compétence pour assurer l'enseignement de disciplines pour lesquelles ils n'ont ni été formés ni recrutés.

- la persistance du ministre d'assimiler les heures consacrées aux A.S et au sport scolaire à des décharges de service est insupportable : le sport scolaire, c'est du service.

- le service public du sport scolaire doit être soutenu et développé, grâce au forfait de 3 heures dans le service de tous les enseignants d'EPS animateurs d'AS, notamment là où il rencontre des difficultés. Le SNEP a fait des propositions concrètes : aucune n'a été prise en compte ! On a le sentiment que, comme ces médecins libéraux qui ont décidé de refuser de soigner les malades titulaires de la CMU, le ministre de l'EN a décidé de supprimer des forfaits au lieu d'aider les AS en difficulté : la preuve, les rectorats sont déjà partis à « la chasse aux forfaits AS » sur instruction du ministère !

Le représentant du SNEP-FSU remet alors au président du CTPM plus de 16 000 signatures, essentiellement recueillies parmi les enseignants d'EPS, qui soutiennent les revendications du SNEP.

Il convient de souligner que l'intervention du SNEP a été appuyée par le SNES et que le SE-UNSA a affirmé son total soutien aux propos du SNEP en ce qui concerne le sport scolaire.

Toutes les organisations syndicales ont ensuite quitté le CTPM.

Jean FAYEMENDY

jean.fayemendy@snepfsu.net

1) FSU (dont le SNEP), SE-UNSA, SGEN-CFDT, FO, CGT, SUD, SNALC

2) regroupant quinze organisations représentant plus de 99% des enseignants du second degré



Bordeaux

postes, dégradation des enseignements du second degré, aggravation des conditions de travail.

Elles ont dénoncé l'attitude du ministre qui, contraint de recevoir l'intersyndicale, a affirmé qu'il n'entendait pas tenir compte de cette opposition en décidant de maintenir ses projets de texte et toutes les dispositions contestées par les personnels et l'intersyndicale qui les représente. C'est ce qui les a conduit à refuser de siéger au CTPM du 11 décembre. Le ministre persistant à ne rien vouloir entendre (puisque les mêmes textes sont présents à l'ordre du jour du CTPM du 18 décembre), l'intersyndicale a décidé d'appeler les personnels du second degré à la grève le

LE CONTRE – DÉCRET DU SNEP (FSU)

Plutôt que d'amender un texte ministériel totalement inacceptable et dont nous demandons le retrait, le SNEP a décidé d'envoyer au ministre nos propositions sous forme de contre décret.

Décret du 18 décembre 2006

Le premier ministre, sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le SNEP (FSU) ayant été entendu, décrète :

Article 1

L'enseignement de l'éducation physique et sportive est assuré, dans les établissements du second degré, dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les établissements de formation du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture, par les professeurs d'EPS, les professeurs agrégés d'EPS et les chargés d'enseignement d'EPS qui participent ainsi aux actions d'éducation en assurant notamment le suivi individuel et l'évaluation des élèves.

Les enseignants d'EPS participent à la formation, l'entraînement et l'animation sportifs au sein des Associations Sportives des établissements du second degré.

Article 2

Les professeurs d'EPS sont tenus de fournir sans rémunération supplémentaire, dans le courant de l'année scolaire, les maxima de service hebdomadaire suivants en présence des élèves :

- professeurs d'EPS et chargés d'enseignement d'EPS : 18 heures
- professeurs agrégés : 15 heures

Les modalités des aménagements des maxima de service des enseignants en début et fin de carrière sont précisées par décret.

Un enseignant d'EPS peut être tenu de fournir en sus de son maximum de service, sauf empêchement de santé, une heure supplémentaire donnant lieu à rétribution spéciale au taux réglementaire.

Article 3

Sauf dérogations ou décisions exceptionnelles, le service hebdomadaire des enseignants d'EPS prévu à l'article 2 comprend 3 heures qui s'exercent forfaitairement dans le cadre des Associations Sportives obligatoirement créées dans les établissements scolaires et conformément aux missions prévues au second alinéa de l'article 1er.

Article 4

Afin d'assurer des conditions d'enseignement favorables à la réussite de tous les élèves, les effectifs par classe ne peuvent excéder 25 élèves en collège et 30 élèves en lycée.

Le service hebdomadaire prévu à l'article 2 est abaissé d'une heure pour les enseignants d'EPS qui donnent au moins 8 heures d'enseignement dans des divisions ou groupes dont l'effectif est supérieur à celui mentionné ci-dessus.

Article 5

Les enseignants d'EPS affectés dans des structures pédagogiques relevant de l'éducation prioritaire, de l'adaptation et/ou de la scolarisation des élèves handicapés ou correspondant à des besoins éducatifs particuliers bénéficient d'une réduction de leur maxima de service de 2 heures. Un enseignant d'EPS qui ne peut se voir confier la totalité de son service dans l'établissement où il est affecté, peut être amené à enseigner dans un autre établissement. Dans ce cas, son service est diminué d'une ou deux heures, en fonction de la distance entre les 2 établissements d'exercice, étant rappelé que sont préalablement recherchées les solutions permettant à chaque enseignant d'EPS d'assurer la totalité de son service dans son établissement et dans sa discipline.

Article 6

Afin de permettre le travail en équipe disciplinaire ou interdisciplinaire, entre, dans la composition du service hebdomadaire, un temps consacré à la concertation.

Afin d'assurer le fonctionnement et l'organisation de l'éducation physique et du sport scolaire, peuvent entrer, avec l'accord de l'enseignant concerné, dans la composition du service hebdomadaire les actions suivantes :

- la coordination de l'éducation physique et sportive
- la coordination d'un district UNSS

Dans les mêmes conditions, peuvent être attribuées des décharges de service pour les enseignants exerçant des fonctions d'animateur de formation continue et/ou de conseiller pédagogique.



Lorient

SNEP et syndicalisme européen

Membre de l'Internationale de l'Education (IE), organisation syndicale qui regroupe plus de 30 millions d'enseignant(e)s et autres personnels de l'éducation, par le biais de 384 organisations membres réparties dans 169 pays et territoires), le SNEP (M. Fouquet) a participé à l'assemblée générale conjointe de la branche européenne de l'IE et du CSEE (comité syndical européen de l'éducation), à Luxembourg, du 4 au 6 décembre 2006.

Trois enseignements :

1. De nombreux syndicats de différents pays européens sont confrontés, à des degrés divers, à une remise en cause des droits syndicaux et à des dégradations du dialogue social. Le « libéralisme triomphant » s'accommode visiblement assez mal du contre-pouvoir que représentent les organisations syndicales, surtout quand elles ont la volonté d'agir comme forces de transformation sociale.

2. Il y a à l'évidence deux orientations des syndicats membres de l'IE : accompagnement, transformation sociale. Par ailleurs, les cultures syndicales nationales sont aussi de natures différentes (nombre d'organisations, effectifs, représentativité). Dans ce contexte, les syndicats de la FSU membres de l'IE (SNES, SNEP, SNUipp, SNCS) s'efforcent de promouvoir et de proposer aux institutions européennes le syndicalisme exigeant qu'ils développent en France.

3. Au-delà de ces nuances d'orientation, il est néanmoins intéressant et réconfortant de constater que le syndicalisme se développe et est actif à ce niveau international. La poursuite de la construction européenne et les pouvoirs de plus en plus importants dont disposent les institutions européennes rendent cette intervention aussi indispensable qu'elle l'est au niveau de chaque Etat.

Plus de renseignements et d'informations sur les projets et actions de l'IE et du CSEE sur leurs sites respectifs : <http://www.ei-ie.org/fr/index.php> et <http://www.csee-etu.org/>

Michel FOUQUET

CAHIER DES CHARGES IUFM

La droite ligne du socle Fillon !

L'arrêté fixant le cahier des charges de la formation des enseignants a été publié dans l'urgence le 19 décembre 2006 malgré un avis défavorable du CSE et du CNESER. Il s'inscrit étroitement dans la politique de la loi Fillon et du socle commun qui marque un abandon de toute ambition pour tous. Il organise, au moment même où les IUFM intègrent les universités, une formation qui privilégie le terrain, caricature et distingue formation académique et formation professionnelle sans lien réel avec la recherche.



Le SNEP avec la FSU ont développé d'autres orientations. Certains éléments ont été pris en compte, en particulier l'affirmation explicite d'une année de préparation aux concours assurée par l'IUFM, ainsi que la reconnaissance d'un noyau dur de formateurs à temps plein, mais le projet reste réducteur, guidé, sans l'avouer, par la baisse des coûts. Il ne correspond pas aux enjeux du moment.

Malgré l'affirmation d'une pré-professionnalisation – peu ambitieuse – la coupure entre formation disciplinaire (avant le concours) et formation professionnelle (après le concours) est entérinée. Les concours prévoient la bivalence et prennent peu en compte les aspects professionnels, ce qui pose problème à terme pour le CAPEPS et le concours PE qui avaient avancé dans ce domaine.

Les stagiaires sont encore plus considérés comme des moyens d'enseignement. Les PLC2 (autres disciplines) passent de 6h à 8h sur le terrain et le stage filé des PE n'est pas remis en cause malgré les sérieux problèmes qu'il pose cette année. Le SNEP a obtenu le maintien des PLC2 EPS à 7h+3h d'AS alors que le projet prévoyait un passage à 12h sans garantie sur l'AS !

La formation après titularisation, limitée à des stages, ne pourra être un véritable accompagnement à l'entrée dans le métier sans moyens supplémentaires, notamment en remplacement.

La recherche est la grande absente du texte, ce qui est pour le moins problématique à l'heure de l'intégration des IUFM à l'université. La disparition de l'imposition d'un mémoire professionnel, véritable outil de professionnalisation en lien avec la recherche, qui allie travail sur le terrain, analyse de ses pratiques et recherche, est symbolique de la conception du métier prônée par le ministère. Le mémoire est laissé à l'initiative des universités. Enfin, alors que le master est une référence européenne pour les enseignants, le cahier des charges ne donne aucune précision sur l'obtention de crédits ECTS, renvoyant chaque université à son propre cadrage. Les enseignants risquent d'être le seul métier, parmi tous les métiers de conception formés à Bac+5, à ne pas voir leurs qualifications reconnues par un diplôme universitaire !

Concernant les moyens alloués à la formation, le ministère a refusé tout cadrage national horaire précis au nom de l'autonomie des universités. C'est donc localement que les choses vont se jouer. Certaines marges de manœuvre sont possibles en prenant appui sur ce cahier des charges mais feront l'objet de rapports des forces. Les textes pour l'intégration des premiers IUFM (Versailles et Aix) au 1er janvier ont été votés. La totalité des IUFM seront intégrés en 2008. La concertation entre collègues des IUFM et ceux de l'université est maintenant nécessaire pour faire avancer dans chaque université une conception ambitieuse de la formation des enseignants.

Claire PONTAIS

claire.pontais@snefsu.net

PS : Pour plus de renseignements :

http://snefsu.net/peda/formations/cahier_charge.php



ASSISES DE LA FORMATION EN EPS

Deuxième édition
25-26 Janvier 2007 Paris

L'an dernier les premières assises ont été un lieu de rencontre entre enseignants de STAPS et d'IUFM concernés par la formation en EPS. Les intervenants aux différents niveaux du cursus ont pu échanger sur les problèmes actuels. Le succès de ces assises nous avait imposé d'envisager cette nouvelle édition.

Entre temps l'actualité s'est accélérée avec d'un côté la restructuration des STAPS dans le cadre de la politique LMD et des choix gouvernementaux (regroupement des universités en pôles, volonté de renforcement des filières autres qu'Education-Motricité...) qui doit déboucher sur une "nouvelle carte des formations", et de l'autre le cahier des charges de la formation des enseignants fraîchement publié par le Ministre contre l'avis du CSE et du CNESER qui va modifier le contenu des formations et à terme des concours dans le cadre de l'intégration des IUFM à l'Université.

Nous avons cette année ajouté une composante, les SUAPS, pour permettre un premier regroupement national et étudier leur position dans le panorama général des pratiques physiques à l'université.

Quel que soit le sujet, il y a urgence à :

- S'informer pour bien comprendre les politiques à l'œuvre et cibler les enjeux à venir.
- Se regrouper pour échanger. La politique d'autonomie des universités peut conduire, bien-sûr à la concurrence, c'est l'objectif affiché, mais surtout à l'émiettement, l'isolement d'une filière professionnelle qui jusqu'à présent a réussi à s'imposer par sa cohésion et la solidarité.
- Se mobiliser pour résister aux projets les plus dangereux pour la discipline.

La présence du plus grand nombre de formateurs est nécessaire, vitale même pour l'avenir. A minima, il faudrait au moins un représentant par centre pour faire un état des lieux le plus précis possible.

Les conditions pour l'inscription et la prise en charge par le SNEP ou le Snesup et le pré-programme sont visibles sur notre site <http://www.snefsu.net/peda/assises.php>.

Christian COUTURIER

christian.couturier@snefsu.net

POUR FAIRE VIVRE L'ESPRIT DU 18 . . .

Sans attendre : faire partie du SNEP et le renforcer !

Ce 18 décembre, la profession a répondu présent ! Plus de 3/4 des collègues en grève. Des manifestations dynamiques, nourries à l'EPS et au sport scolaire, des jeunes, des vieux...des « hakas revendicatifs », des drapeaux, des cibles, des pères noëls ...**la profession sait toujours se mobiliser.**

Une très large partie d'entre elle a bien démasqué le jeu du gouvernement : **l'EPS et le sport scolaire sont bien en première ligne, menacés par une redéfinition régressive et étriquée de l'Ecole !**

Alors que notre mobilisation le décrédibilise complètement, le ministre tente de passer en force, espérant nous décourager, nous diviser. Or, et c'est là tout l'enjeu, nous devons maintenir ce niveau de mobilisation formidable et massif pour, à la fois empêcher la mise en œuvre du décret et peser sur les campagnes présidentielle et législative pour d'autres choix éducatifs. C'est tout le sens des propositions du SNEP qui appelle la profession à « entrer en campagne ». Le

20 janvier s'annonce dès lors comme une deuxième étape !

Mais maintenir un niveau élevé de mobilisation, **une sorte de « temps fort permanent »**, quelles qu'en soient les formes variées qui s'inventeront, cela nécessite de tenir simultanément les bouts du métier et celui de l'action syndicale. Plus que jamais donc, il nous faudra être informés, informer de ce que nous faisons, coordonner nos initiatives, interpellier les médias, construire des alliances, réagir... Bref, recréer du lien entre nous, mutualiser nos énergies, être organisés, c'est cela aussi être dans le SNEP. La fonction du syndicat prend ainsi tout son sens : être l'outil qui permet la mobilisation de la profession et **l'adhésion est, plus que jamais, la condition de l'action !**

Autrement dit, nous devons disposer de moyens financiers à la hauteur des enjeux si nous voulons mettre en œuvre cette dynamique collective. Car, sans eux, sans le SNEP, le 18 n'aurait pas vu le jour.

Alors que près de 20 000 collègues ont fait

grève, nous atteignons au premier janvier 2007, les 8 000 syndiqués (situation identique par rapport à l'an passé)! C'est totalement insuffisant pour pouvoir poursuivre une mobilisation efficace.

Ce bulletin ne pouvant pour des raisons financières, être envoyé à toute la profession, chaque syndiqué doit se sentir porte-parole auprès de ses collègues non syndiqués en les invitant à rejoindre le SNEP sans attendre. Chaque collègue, non resyndiqué à ce jour, doit « urgemment » se resyndiquer !

Ce n'est pas une question de SNEP, c'est une question d'avenir pour l'EPS, le sport scolaire, pour le métier, pour la profession, pour les jeunes STAPSIENS !

Alain BRIGLIA



PS : le matériel de syndicalisation est disponible dans les précédents bulletins ou sur le site : www.snepfusu.net



Paris

TRIBUNE LIBRE

Les propos tenus en tribune libre sont sous la responsabilité de leurs auteurs et ne sauraient engager la direction du syndicat

Un amalgame indéfendable

Dans une brève intitulée Pédagogie d'Etat, le bulletin SNEP d'octobre stigmatise avec raison l'UMP qui pousse les parents bien-pensants à « vérifier l'application des ordres ministériels dans les écoles ». Mais pourquoi votre rédacteur se croit-il tenu de comparer cette consigne fascinante à... la pédagogie du « régime soviétique » ?

Un syndicaliste enseignant devrait savoir que l'odieux « régime soviétique » a fait d'une nation majoritairement analphabète un pays où un enseignement de haut niveau était délivré gratuitement à tous les jeunes. Il devrait savoir que ce sont des ministres communistes admirateurs de Lénine qui mirent en place en 45/46 le statut des fonctionnaires (Thorez), EDF (M. Paul), le CEA, la Sécu et les retraites par répartition (Croizat), etc.. Le plan Langevin-Wallon, qui servit de référence syndicale pendant des décennies, s'inspirait entre autres de certains aspects d'avant-garde du système socialiste d'éducation. Non, les psycho-pédagogues marxistes, les Leontiev, Makarenko, Vygostky, n'ont rien à voir avec la « pédagogie » pourjadiste d'Allègre et autres Robien ! Ces avancées, que

les partisans de l'Europe post-soviétique veulent liquider, n'auraient pas été possibles sans les FTP, fer de lance de la résistance française, ni sans l'Armée rouge qui brisa la Wehrmacht à Stalingrad.

Aujourd'hui, la re-mondialisation du capitalisme a détruit le rapport des forces entre travailleurs et capitalistes à l'échelle internationale. On voit les conséquences à l'est (le bulletin SNEP dénonce, p.15, la misère de l'enseignement dans les pays rendus au paradis capitaliste...). Chez nous, le MEDEF se croit tout permis depuis que le système capitaliste est la référence commune mondiale de la droite et de la « gauche » pro-Maastricht.

Alors, plutôt que de barboter dans l'antisoviétisme, « C.C. » ne serait-il pas plus courageux de dénoncer la volonté de Sarkozy de liquider le statut de la fonction publique (cf son livre estival) ou celle de Royal de régionaliser notre recrutement, de liquider la carte scolaire, de nous river 35 h au lycée et... de « mettre les parents au centre de l'école » (ça promet !)?

Annie Crovisier, Lens

syndiquée SNEP depuis 1976

L'EPS A BESOIN DE SALLES FONCTIONNELLES !

Après «Les grandes salles pour l'EPS» et «Les piscines», les nouvelles propositions du SNEP en matière de «salles spécialisées et semi-spécialisées» ouvrent de nouvelles perspectives de travail pour la profession. En effet, plus de 30 salles y sont présentées permettant à chaque établissement, en fonction de ses besoins spécifiques et des surfaces disponibles, d'élaborer des projets de rénovation ou de construction intra-muros et de contribuer à la conception d'installations communales adaptées aux besoins des usagers divers, dont les scolaires. Elles sont destinées à la pratique du combat, de la gymnastique, de la danse, du tennis de table, de l'escalade sur SAE et de la musculation. La fonctionnalité (au regard des programmes EPS en collèges et lycées comme du sport civil) et la sécurité, constituent bien sûr le fil conducteur de nos propositions et président aux choix d'espaces spécialisés ou multi-activités. Mais au delà, nous avons réfléchi aux surfaces d'évolution nécessairement différentes de la 6ème à la terminale, aux conditions optimales pour des changements de «décors» rapides mais respectueux des besoins de chaque activité enseignée, aux espaces d'intervention pédagogique les plus pertinents, etc... Sols, éclairages, acoustique, thermie, sanitaires, espaces de rangement, équipements matériels... font à nouveau l'objet de propositions.

Courant septembre, les plans de tracés, réservations et agencements seront disponibles sur le site rénové du SNEP.

La profession pourra ainsi s'approprier les outils nécessaires à l'élaboration de dossiers équipements à présenter dès les premiers conseils d'administrations. En effet, c'est dès maintenant que s'élaborent les budgets 2007 des collectivités de rattachement de nos collègues et lycées (départements et régions), ainsi que ceux des communes.

L'expérience des «Grandes salles pour l'EPS» nous prouve que des projets fondés sur une expertise irréprochable sont les bienvenus auprès des maîtres d'oeuvres et d'ouvrages. Avec « Les salles spécialisées et semi-spécialisées pour l'éducation physique et sportive » (1) un nouveau défi est devant nous. Pour les élèves, pour la discipline, pour notre travail au quotidien, il faut le relever !

Martine LE FERRAND

(1) A commander au prix de 14 euros à votre section départementale ou académique, ou au SNEP national.



Contre Pied n° 19



Refonder l'enseignement de l'athlétisme ?

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)

du n° 19 de Contre pied

**QUEL ATHLÉTISME
POUR L'EPS ?**

X 12 € (+ 2 € de port)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :